

RECOLTE D'AILE DE TOURTERELLE DES BOIS



Le protocole de la récolte d'aile est le suivant :

- Couper l'aile droite de la tourterelle des bois à l'épaule ou les 2 ailes si l'aile droite est endommagée.
- Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement.
- Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.
- Mettre les prélèvements au congélateur dans les 24 h et les laisser jusqu'à la transmission des ailes à la FDC 71.
- Avertir la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire de la récolte d'aile (Tel : 03.85.27.92.71).

Informations à mettre sur l'enveloppe :

| | |
|--|----------------|
| Département 71 | |
| Date | Commune |
| Espèce TOURTERELLE DES BOIS | |

A CONSERVER AU CONGELATEUR DANS LES 24H SUIVANT LE PRELEVEMENT

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique de l'espèce. La FDC 71 est responsable de la récolte d'ailes et la FNC du traitement des données.